

CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Sauveur-Villages

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel à Saint-Sauveur-Villages, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Présents:

Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Madame Sabrina CHAMPVALONT, Monsieur Philippe CLEMENT, Monsieur Franck DANLOS, Madame Chantal ENEE, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Benoit HARIVEL Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Madame Gwenola LEROTY, Madame Carole LEVIONNOIS, Madame Micheline MARIE, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Monsieur Régis SEVEGRAND, Madame Florence THOMAS, Monsieur Albert TISIN, Monsieur Franck VILQUIN

Excusé(s):

- Madame Edwige CLEROT, procuration à Madame Gwénola LEROTY
- Monsieur Mickaël EUDE, procuration à Monsieur Paul LEFRANC
- Madame Sandrine GERMAIN, procuration à Monsieur Régis SEVEGRAND
- Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, procuration à Madame Florence THOMAS
- Madame Séverine TRUFER, procuration à Madame Danièle BREUILLY

Absent(s):

Secrétaire de séance : Monsieur Ghislain GERARD

Présidente de séance : Madame Aurélie GIGAN

Quorum: Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Madame la Maire informe que le point n°2 est retiré de l'ordre du jour.

Nomination d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023

2023.06.001 Installation d'un nouveau conseiller municipal 2023.06.002 Ouverture des commerces le dimanche

2023.06.003	Pôle de service
2023.06.004	Logement Ancteville – Réfection des toitures
2023.06.005	Station-service – Marché carburant
2023.06.006	BP 2023 – Décision modificative n°2
2023.06.007	BA Assainissement – Décision modificative n°2
2023.06.008	Budget annexe Lotissement Le Mesnilbus – Clôture du budget
2023.06.009	Sortie du plateau de l'actif
2023.06.010	Sortie du matériel technique de l'actif
2023.06.011	Tarifs 2023 Droit de place
2023.06.012	Tarifs des salles des fêtes
2023.06.013	Echange parcelles ZE054 et ZE055
2023.06.014	Déclassement de chemins
2023.06.015	Service civique

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Ghislain GERARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023.06.001	Installation d'un nouveau conseiller municipal
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'installation de Monsieur Mickaël Eude en qualité de conseiller municipal ;
- Prend acte de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal qui sera transmis à Monsieur le Préfet pour l'informer de cette modification.

2023.06.002	Candidature CPS
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le dossier de candidature dans le cadre des Contrats Pôle de Service portés par le Département de la Manche ;
- D'approuver la liste ci-dessus des projets susceptibles d'être inscrits dans le futur contrat de pôle de services :
- De solliciter les subventions du département et les bonifications comme présentées ci-dessus ;
- D'habiliter Madame la Maire à prendre tous actes y afférents.

Pour: 24

Contre : 3 (Danièle Breuilly, Hubert Rihouer et Séverine Trufer)

Abstention: 2 (Franck Danlos, Jean-François Laurent)

2023.06.003	Logement Ancteville – Réfection de la toiture
	Rapporteur : Philippe Clément

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Retenir le devis présenté par l'entreprise El BD Couverture pour un montant de 14 871,96 € ttc
- Autoriser Madame la Maire à signer le devis avec l'entreprise, les crédits sont ouverts sur le budget 2023, C/2315 opération 323.

2023.06.004	Station-service - Marché carburant
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Charge Madame le Maire de lancer la consultation sur la base de l'accord cadre à bons de commande multi attributaires

Pour: 23 Contre: 0

Abstention : 6 (Claude Beuve, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Micheline Marine, Albert Tisin, Claude Vilquin)

2023.06.005	Budget principal 2023 – Décision modificative n°2
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à effectuer la décision modificative sur le budget principal telle que définie ci-dessus.

2023.06.006	Budget annexe assainissement 2023 – Décision modificative n°2
	Rapporteur : Régis Sévegrand

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la décision modificative sur le budget annexe assainissement 2023 telle que définie ci-dessus.

2023.06.007	Budget lotissement Le Mesnilbus – Clôture du budget
	Rapporteur : Sabrina Champvalont

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Acte l'achèvement des opérations et des ventes du lotissement Le Bourg Le Mesnilbus
- Accepte la clôture du budget annexe lotissement et le transfert du résultat sur le budget principal
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

2023.06.008	Sortie de l'actif – Plateau
	Rapporteur : Régis Sévegrand

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, sur la sortie d'actif telle que présentée cidessus :

- D'autoriser Madame la Maire à vendre le plateau à Monsieur Aurélien MICHEL pour un montant de 2000 €
- D'autoriser Madame la Maire à passer les écritures
- A inscrire la somme de 2000 € sur le compte de recette 024 en investissement
- D'annuler et remplacer la précédente délibération prise le 9 juin dernier

2023.06.09	Sortie du matériel technique de l'actif
	Rapporteur : Régis Sévegrand

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, sur les sorties d'actif telles que présentées ci-dessus :

- D'autoriser Madame la Maire à vendre le matériel à PERIERS MOTOCULTURE
- D'autoriser Madame la Maire à passer les écritures présentées ci-dessus
- D'inscrire la somme de 610,00 € sur le compte de recette 024 en investissement

2023.06.010	Tarifs des droits de place
	Rapporteur : Laurent Huet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal définit les tarifs des droits de place suivants à partir du 1^{er} octobre 2023 :

- Emplacement marché du jeudi et du vendredi : 2,30 € par marché

- Emplacement camion déballeur : 20 € par jour

- Food truck: 30 euros par trimestre

- Manège : 50 € par fête

2023.06.011	Tarifs salles des fêtes
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs suivants à partir du 15 octobre 2023 :

	Capacité	Tarifs week-end		Tarifs Demi-journée sans repas
		Habitants	Hors commune	(réunion, vin d'honneur, etc.)
Ancteville	60-70 pers.	150,00€	200,00€	50,00 €
La Ronde-Haye	145 pers	200,00€	250,00 €	50,00€
Le Mesnilbus	120 pers	200,00€	250,00 €	50,00€

Saint-Aubin-du-Perron	150 pers	200,00€	250,00 €	50,00 €
Saint-Michel-de-la-Pierre	50 pers	150,00€	200,00€	50,00€
Saint-Sauveur-Lendelin Salle socio	68 pers	180,00€	230,00 €	50,00€
Vaudrimesnil	125 pers	200,00€	250,00 €	50,00€
Halle				75,00 €

Forfait énergie :

O à 200 kwH : 20 €
201 à 400 kwH : 90 €
401 à 600 kwH : 150 €
601 à 800 kwH : 200 €
Plus de 801 kwH : 250 €

Vaisselle cassée :

Verre : 2,00 € pièceAssiette : 3,00 € pièce

- Autres vaisselle et équipement de cuisine : prix du remplacement

Caution : 200 €

Pour : 16

Contre: 13 (Pascal Barbet, Claude Beuve, Danièle Breuilly, Sabrina Champvalont, Edwige Clérot, Franck Danlos Jean-François Laurent, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Hubert Rihouey, Albert Tisin, Séverine Trufer, , Franck Vilquin)

Abstention: 0

2023.06.012	Echange parcelles ZE054 et ZE 055
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- L'échange de la Parcelle 55 pour une valeur de 1 euros contre la parcelle 54 pour une valeur de 7 372 euros avec une soulte à payer par la mairie de 7371 euros soit 9 euros du mètre carré En contrepartie la Mairie abandonne la mise en réserve du dit terrain sous réserve de l'approbation du PLUi, s'engage à replanter la haie qui sera abattue sur le talus et sur la propriété, les pierres de maçonnerie seront restituées au propriétaire, les frais de bornage sont à la charge de la collectivité.
- Prendre en charge tous les frais annexes (bornage, notaire etc..) par la Mairie
- Autoriser Madame La Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

2023.06.013	Déclassement de chemins	
	Rapporteur : Aurélie Gigan	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la désaffectation de la partie du chemin rural dit de « Hôtel Crosnier » en vue de sa cession à M et Mme TIREL Patrick pour un montant de 270.00 €
- Autorise Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Décide la désaffectation de la partie du chemin rural dit de « Le Petit Moulin » en vue de sa cession à M GARDIN Roger pour un montant de 945.00 €
- Autorise Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Décide la désaffectation de la partie du chemin rural dit de « La Pautière de Bas » en vue de sa cession à M et Mme PICHON Jérôme pour un montant de 225.00 €
- Autorise Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession

2023.06.014	Service civique
	Rapporteur : Aurélie Gigan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- La mise en place du dispositif de service civique au sein de la commune de Saint-Sauveur-Villages pour une durée de 8 mois à compter d'octobre 2023 dans le domaine suivant : mémoire et citoyenneté, pour un temps de travail minimal de 24 heures hebdomadaire;
- Autoriser Madame la Maire à signer les conventions nécessaires et tous les actes nécessaires à cet accueil ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;